

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LE TOUVET

DELIBERATION n°2026_56				Séance du 8 juillet 2026 2026
Nombre du Conseil municipal				L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 juillet 2026, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	17	22	

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 juillet 2026 en portage boîtes aux lettres et envoi dématérialisé.

Présents : AUMONT Caroline ; BACHELOT Xavier ; BLANC-GONNET Johanne ; BORDET Anne ; BOUVIER Julien ; BROCHIER Carine ; CATTET Georges ; CHABANNE Cendrine ; COSTA Andrea ; COURROUX John ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUYOT Sylvain ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine ; VASSEUR Jeanne

Absents excusés : CABANE Claire (a donné pouvoir à CATTET Georges) ; CHEMIN Estelle (a donné pouvoir à CHABANNE Cendrine) ; COLLU Cyrine (a donné pouvoir à VASSEUR Jeanne) ; GUITTON William (a donné pouvoir à MERZARIO Bruno) ; LEGRAND Sophie (a donné pouvoir à BACHELOT Xavier)

Absents : COTTIN Clément

Secrétaire de Séance : Xavier BACHELOT

Début de séance : 20h30

Délibération n°2026_56 : Forêt communale - Approbation du plan de coupe 2027

RAPPORT DE PRESENTATION

Monsieur Pierre-Antoine Rigout, adjoint en charge de la transition environnementale, expose au Conseil Municipal le rapport suivant.

L'Office National des Forêts (ONF) a fait à la Commune au printemps 2026 une proposition concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le tableau ci-dessous présente l'état d'assiette pour l'année 2026. L'état d'assiette correspond à la liste des parcelles qui passent en coupe chaque année.

Etat d'assiette 2026 :

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF²	Année décidée par le propriétaire³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF						Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée		Délivrance		
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
1	IRR	40	0.89	2026	2026	2026	X						BSP	
2	IRR	400	9.66	2026	2026	2026	X						BSP	
3	IRR	100	2.57	2034	2026	2026	X						BSP	

Voici un tableau récapitulatif des volumes de feuillus (hêtre, châtaignier, érable) martelés dans les parcelles 1, 2 et 3 ainsi que des recettes espérées.

Parcelle	Volume m3 (hors houppier)	Recette estimée	Commercialisation
1	16,26	-	En bloc et sur pied à un particulier
2 bas	29,78	-	
2 haut	130	-	En bloc et sur pied vente d'automne ONF
3	77,29	-	
Total	253,33	4500 € environ	

Il s'agit d'une estimation à prendre avec précaution. Les cours du bois sont susceptibles de varier, notamment du fait de la forte augmentation des prix du carburant.

Voici une carte IGN qui localise les tiges désignées (un point par tige, limites de parcelles en jaune, desserte forestière en rouge).



¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, **IRR irrégulière**, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre-Antoine RIGOUT, adjoint en charge de la transition environnementale,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- 1 – APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-dessus ;
- 2 – PRECISE**, pour les coupes inscrites à l'état d'assiette 2026, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
- 3 – INFORME** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-dessus.
- 4 – DONNE** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Touvet, le 9 juillet 2026 2026
Le Maire,
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 10 juillet 2026 2026



Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 038-213805112-20260708-DEL_2026_56-DE